

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

## Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.		
Numéro de délibération : <b>2025-100</b>	Objet : demande de subvention au titre de la DETR ou la DSIL 2026	
Date de la convocation : 11/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Pascal NOURRISSON, conseiller municipal		
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA, agent municipal		
<b>MEMBRES PRÉSENTS</b>	<b>MEMBRES ABSENTS</b>	<b>Ayant donné procuration à</b>
Jean-Noël CHAPPUIS		
	Isabelle JALLAIS-GUILLET	Jean-Noël CHAPPUIS
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGÉREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUV RAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUV RAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal de la prochaine inscription budgétaire au BP 2026 de l'opération suivante :

- **Aménagement sécuritaire des rues Sully et Gérard Dubois :**

Considérant les préconisations de l'étude de l'agence technique départementale (ATD),

Considérant la zone géographique de la rue de Sully ; traversant le bourg du nord au sud et située dans l'axe de zones d'habitations,

La maîtrise de la vitesse des véhicules motorisés et la sécurisation des déplacements piétonniers étant une préoccupation première et justifie un aménagement sécurisé de ces voies.

Afin de permettre une réalisation de l'aménagement dans le respect des préconisations de l'ATD, la coordination du projet sera effectuée par un maître d'œuvre.

Plan de financement :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Travaux de réalisation	400 000 €	<b>ETAT</b> au titre de la <b>DSIL</b> ou la <b>DETR</b> 50% des dépenses HT	213 385 €
Honoraires du maître d'œuvre et frais	26 770 €		
		<b>DEPARTEMENT</b> au titre des <b>amendes de police</b> 20 % des dépenses HT	85 354 €
		<b>Autofinancement</b> des dépenses HT	<b>128 031 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>426 770 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>426 770 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20251217-DEL2025-100-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Approuve le programme et son plan de financement exposé ci-dessus,
- Sollicite auprès de Monsieur le préfet de Loir-et-Cher une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2026 au taux maximum de 50 %,
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

Publié le

17/12/2025  
17/12/2025  
Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 16/12/2025

Le secrétaire de séance

Pascal NOURRISSON

Le maire,

Jean-Noël CHAPPUIS

